



251, chemin Parker

Dixville, Qc , J0B 1P0

819 849-3037

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h30



Le Palabre, édition Juillet 2021

Fête de la St-Jean au parc Nelson (Stanhope)



L'heureux gagnant de la moto électrique!



Organisé par le comité des loisirs de Stanhope et plusieurs autres bénévoles, la fête de la St-Jean au Parc Nelson fut encore une fois une belle réussite! Merci à tous ceux qui se sont impliqués dans l'organisation de l'activité et aux nombreux commanditaires :

- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| * IGA Coaticook | * Banque Nationale du Canada |
| * Brunelle électronique | * Home Hardware |
| * Pharmacie Jean Coutu | * Case Centre agricole de Coaticook |
| * Sico | * Boulangerie Ô Terroir |

Sherbrooke, le 1^{er} juin 2021

Capsule spéciale
Juin 2021

Le 15 juin prochain aura lieu la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Pour cette occasion, voici un texte qui décrit ce qu'il se passe en contexte de maltraitance, autant chez les personnes âgées qui communiquent avec l'organisme, que pour l'équipe de DIRA-Estrie :

On nous appelle en urgence
Pour défaire les incohérences
Démêler les situations
Se retrouver dans les émotions
Fils, petite-fille et cousin
Ont brisé la confiance du jour au lendemain
*« Donne-moi tes biens, je vais m'en occuper
Surtout pas les prendre une fois le dos tourné »*



On nous appelle pour être accompagné
Reprendre du pouvoir, dans cette situation insensée
« Ma fille m'a encore crié après »
Oser s'affirmer
Mettre ses limites, se respecter

Se déposer dans un espace sécuritaire
Ouvrir la bouche, ne plus se taire
Un pas à la fois, comprendre et vivre ce qu'il se passe
À son rythme, sortir de cette impasse

On nous appelle pour être entendu
Ouvrir son cœur et être cru
Pour avoir le courage de se relever
De se dire, de pleurer
Reprendre sa vie en main
Revivre enfin
Retrouver ses ressources intérieures
Mettre de la lumière dans la noirceur
Comprendre que dans la vie
Nous sommes nous-mêmes notre meilleur outil.

DIRA-Estrie 819-346-0679

Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance

Carrefour des aînés

300, rue du Conseil, bureau 337

Sherbrooke (Québec) J1G 1J4

Site web : www.dira-estrie.org

NOUVEAU À DIXVILLE



LA CUSHING HOUSE

HÉBERGEMENT À COURT TERME

Bonjour chers citoyens de Dixville,

Nous sommes tellement heureux de vous annoncer que nous avons eu la chance de racheter notre ancienne maison! Notre première maison à laquelle nous étions très attachés et où nous avons tellement aimé habiter! Un endroit très paisible où c'est facile de relaxer...

C'est pourquoi nous avons eu le désir de l'aménager pour y faire de l'hébergement à court terme.

Alors nous voulons vous offrir ce service pour vos familles et amis de l'extérieur qui vous rendent visite! Si jamais vous manquez de place dans votre maison pour accueillir vos proches ou si vous désirez tout simplement avoir plus d'intimité, ce sera une belle solution pour vous! La maison est située à la sortie du cœur villageois, soit au 417, chemin Chamberlain.

Ou bien si vous connaissez des gens qui aimeraient venir profiter de notre charmant village, nous serons là pour les accueillir.

Pour plus d'information, la maison est affichée sur le site d'Airbnb ou bien vous pouvez communiquer directement avec nous.

Au plaisir!

Andréanne et Francis

(819) 200-1899

AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 235-21

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 235-21, intitulé :

« Règlement numéro 235-21, modifiant le règlement de lotissement afin de modifier les dispositions sur l'ouverture de nouvelle rue et de modifier plusieurs éléments en lien avec la création de la nouvelle zone RP-5 »

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Dixville,

QUE lors d'une séance tenue le 5 juillet 2021, le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 216-20. Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter une superficie minimale du lot accueillant un projet intégré pour la zone « RP-5 » de 2000 mètres carrés. Ce règlement a également pour objet de modifier les dispositions sur l'ouverture de nouvelle rue et le prolongement de rues existantes en retirant la notion de zone de réserve.

Ce règlement n'apporte aucun changement, par rapport au premier projet.

Demande d'approbation référendaire

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës ; RR-1, F-5, RP-4, RP-2, ML-1 (voir croquis), afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Croquis : Zone concernée et zones contiguës ; RR-1, F-5, RP-4, RP-2, ML-1

Situation actuelle



Situation proposée





PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

**AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 235-21
(SUIITE)**

Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ; être reçue au bureau de la municipalité au 251, chemin Parker à Dixville, au plus tard le 8^e jour qui suit la parution du présent avis ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 5 juillet 2021 (date du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 5 juillet 2021 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À Dixville, ce 14^e jour du mois de juillet 2021.

Sylvain Benoît
Directeur général, secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 237-21

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 237-21, intitulé :

« Règlement numéro 237-21 modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone RP-5 »

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Dixville,

QUE lors d'une séance tenue le 5 juillet 2021, le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 215-20. Le projet de règlement vise principalement à créer une nouvelle zone résidentielle primaire. La zone visée est délimitée au nord par la zone F-5 et au sud par la zone RP-2 et RP-4. Ce projet de règlement a également pour objet d'inclure les notions d'entrepreneur artisan et de spécifier que la limite des bassins versants de niveau 4 est indiquée à titre indicatif seulement et doit être établie à l'aide des données les plus à jour de la topographie du territoire.

Ce règlement n'apporte aucun changement, par rapport au premier projet.

Demande d'approbation référendaire

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës ; RR-1, F-5, RP-4, RP-2, ML-1 (voir croquis), afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Croquis : Zone concernée et zones contiguës ; RR-1, F-5, RP-4, RP-2, ML-1

Situation actuelle



Situation proposée





PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 237-21 (SUITE)

Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite; être reçue au bureau de la municipalité au 251, chemin Parker à Dixville, au plus tard le 8e jour qui suit la parution du présent avis ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 5 juillet 2021 (date du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 5 juillet 2021 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À Dixville, ce 14^e jour du mois de juillet 2021.

Sylvain Benoît
Directeur général, secrétaire-trésorier



CONSEIL MUNICIPAL DE DIXVILLE

MAIRESSE: FRANÇOISE BOUCHARD

FINANCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RESSOURCES HUMAINES

Disponible sur rendez-vous et par courriel : [**maire@dixville.ca**](mailto:maire@dixville.ca)

CONSEILLE(ÈRE)S:

TEDDY CHIASSON	LOISIRS DIXVILLE ET STANHOPE
DANIELLE LAMONTAGNE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, FAMILLE ET ÂÎNÉS
SYLVAIN LAVOIE	AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT
ROGER HEATH	VOIRIE ET TRANSPORT
FERNANDO SANCHEZ	DIVERSES COLLECTES, RÉGIE DES DÉCHETS, RESSOURCERIE
ANTHONY LAROCHE	CULTURE, SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE, SECTEUR AGRICOLE

DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE—BUREAU MUNICIPAL

L'accès au bureau municipal est limité. Pour les services qui ne nécessitent pas un rendez-vous en présence, il demeure préférable de nous contacter par téléphone, au 819 849-3037, ou par courriel. Voici les coordonnées pour nous joindre par courriel:

Sylvain Benoit, Directeur général : [**bureaumunicipal@dixville.ca**](mailto:bureaumunicipal@dixville.ca)

Marie-Soleil Beaulieu, Secrétaire-trésorière adjointe : [**secretariat@dixville.ca**](mailto:secretariat@dixville.ca)

Service d'urbanisme (lundi seulement): [**urbanisme@dixville.ca**](mailto:urbanisme@dixville.ca)

Pour joindre Thomas Lepitre, inspecteur municipal, veuillez le contacter par téléphone au 819 571-2323

CHRONIQUE DE LA MAIRESSE

Bonjour à tous et à toutes

L'été est arrivé il y a quelques semaines et nous réserve des hauts et des bas côté température. Les travaux du printemps sur les routes sont terminés. Nous débuterons bientôt les travaux d'aménagement dans le parc. Les terrains de la rue des Cerisiers, dans le nouveau développement, sont tous vendus et les constructions vont bon train. La troisième rue ouvrira bientôt. On peut dire que nous avons une municipalité en santé.

Au mois de septembre, nous tiendrons notre Fête au village, si la santé publique le permet. Ce sera bon de pouvoir fraterniser après cette pandémie qui nous a obligé à tant de restrictions

Je vous souhaite un bon été et de belles vacances. Profitez du soleil et de la chaleur. On se revoit à l'automne.

Votre mairesse, Françoise Bouchard

CONTACTS DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Vidange-compost: Les Transports Stanley Taylor (2015) inc.

819 889-2893

Recyclage MRC de Coaticook (depuis le 1er janvier 2021)

819 849-9166

Veuillez noter ces numéros et contacter directement l'entrepreneur à propos du service et, à défaut de satisfaction, communiquer au bureau municipal ou avec l'inspecteur en voirie au 819 571-2323.